



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Réunion de bassin des professeurs-documentalistes Fiche de synthèse Année scolaire 2024-2025

Bassin géographique : Centre Isère

Date & horaires de la réunion : 26/11/2024

Lieu de la réunion : Collège Le Grand Som à St Laurent du Pont

Animateur(s) de la réunion : Lefèvre Ingrid et Liabeuf Aurélie

Intervenant(s) : -

Principaux thèmes abordés :

- Veille documentaire
- Communication interne et externe
- Resana : outil collaboratif
- Métier de professeur-documentaliste selon le type d'établissement (Collège, Lycée général, technologique, professionnel ou LPO)

Apports bibliographiques : -

Supports et/ou outils utilisés :

- Resana
- Canva

Synthèse de cette réunion de bassin en lien avec les objectifs attendus :

Après un tour de table pour connaître et accueillir les nouveaux arrivants dans le bassin, nous avons échangé sur les pratiques de veille de chacun : les réseaux sociaux (Facebook et linked en particulier) sont appréciés pour trouver des informations sur des pratiques pédagogiques, des événements culturels, et sur les progrès dans les nouvelles technologies et leurs utilisations (IA, pratiques des jeunes etc.). Il s'en est suivi une présentation des différents moyens de communication en usage en général : lien Esidoc sur le site des établissements (parfois difficile à trouver), création de padlet ou autre, bulletin informatif du CDI, messagerie interne etc.

PAUSE DEJEUNER

La première partie de l'après-midi a été consacrée par la découverte de la plateforme Resana. Bernard Berrou professeur-documentaliste à la cité scolaire privée Notre Dame des Victoires, la maîtrisant efficacement, nous a présenté ses fonctions afin d'en faire une banque de données pour notre bassin. Enfin, nous avons séparé en deux groupes les participants (collège et lycée) afin que chacun puisse discuter de ses pratiques et conditions de travail dans son établissement. Nous avons terminé par un mise en commun de ces échanges qui s'est conclue par une discussion sur la circulaire 2015-057 du 29/04/2015 en application du décret 2014-940 concernant le décompte de 2h par heure d'enseignement. Nous avons constaté de nombreuses disparités.